

Compte rendu du Comité Technique Local du 29 avril 2015

À l'ordre du jour :

- 1. Modification des horaires d'ouverture au public (pour avis)
- 2. Organisation de la campagne IR 2015
- 3. Projet de fusion du SPF de Lorient 2 avec le SPF de Lorient 1
- 4. Rapport d'activité 2014
- 5. Questions diverses

La CGT, Solidaires et FO ont lu leur déclaration liminaire. Vous retrouverez celle des élu-e-s CGT en pièce jointe.

Modification des horaires d'ouverture au public

1ère présentation pour Lorient (HDF, Delessert et Hennebont). Ce sera fermeture le mercredi.

2e présentation pour les autres sites, suite au vote contre unanime des OS au dernier CTL.

Nous avons rappelé notre opposition à cette mesure dans notre déclaration liminaire. La Direction avait fourni cette fois ci des fiches d'impact pour les « grosses » résidences. Elle minimise largement les conséquences de ses décisions sur les services.

Le comité local des usagers a été informé suite à la demande de la CGT. La Direction nous a livré succinctement leurs commentaires :« il comprenait mais il faut faire attention aux publics 'fragiles', pas de tout internet exclusivement ».

Nous avons encore une fois regretté que les agents n'aient pas vraiment été consultés. La Direction assume, elle a privilégié l'avis des chefs de service des SIP en charge de l'accueil et des trésoreries mixtes.

Nous avons rappelé qu'il y avait beaucoup d'agents opposés à cette réduction des horaires d'ouverture.

Le Président semblait las de ces discussions autour de la réduction des horaires allant jusqu'à nous reprocher notre opposition mais c'est bien la question du service public qui est posée à travers cette réforme. La CGT craint que la direction décide d'autres fermetures l'année prochaine. Après avoir ouvert en grand les portes de notre administration (réaffirmée avec la fusion avec le guichet fiscal unique, cf déclaration liminaire), on réduit la voilure et on cherche à « désintoxiquer » le contribuable-usager !

La mise en œuvre de ces réductions d'ouverture est prévue le 1er juillet 2015 .

Nous vous rappelons que ces horaires seront, à priori, de nouveau modifiés pendant les pics de charge qu'il faudra identifier, la Direction » s'adaptera ».

A Vannes Cité, la fermeture le mercredi a été validée par toutes les administrations sauf pour le CIO, ce qui pose un problème de sécurité.

Aucune consultation du CHS-CT n'est prévue. Un bilan sera établi.

<u>Vote (2ème présentation)</u>: CONTRE **CGT**, CFDT et Solidaires NPPV : FO <u>Vote (1ère présentation Lorient et Hennebont)</u> CONTRE **CGT**, CDFT, FO et Solidaires

Organisation de la campagne impôt sur le revenu 2015

Ce point devait être abordé début avril mais le CTL avait été reporté (grève du 9 avril).

La Direction a mis le paquet sur la télédéclaration cette année. Un discours très incitatif mais il subsiste des difficultés pour résoudre les problèmes techniques.

Nous avons déploré la coexistence de 2 systèmes de messagerie dans les services (Lotus et Thunderbird).

Les SIP fusionnés CDIF connaissent toujours beaucoup de difficultés pendant cette période très chargée.

La date limite de dépôt de la déclaration papier est fixée au mardi 19 mai et le 9 juin pour la déclaration en ligne.

<u>Nouveauté</u>: le dispositif SCOUP a été supprimé début janvier 2015. Les courriels nécessitant des recherches plus approfondies (d'ordre technique ou fiscal) seront pris en charge par la division du contrôle fiscal et des affaires juridiques et par la division des particuliers.

Par ailleurs, l'assistance technique à destination des usagers particuliers jusqu'alors réalisée par un prestataire externe est internalisée.

Les agents ne sont pas des informaticiens, ce n'est pas leur boulot de faire de l'assistance technique. La maquette dynamique ne résout pas tout.

Les modalités de recensement des flux sont revues avec la mise en place de l'application ORCFA.

D'après le Directeur, l'obligation de télé-déclarer n'est pas pour demain. A noter que dans un récent sondage, 76% des français se prononçaient contre la suppression de la déclaration papier...

Projet de fusion du SPF de Lorient 2 avec le SPF de Lorient 1

Les élu-e-s ont obtenu que ce sujet ne soit pas soumis au vote à ce CTL vu la minceur du document de travail fourni par la Direction.

Les motifs avancés par la Direction pour justifier cette fusion sont les suivants : difficultés à gérer les absences et les congés pour Lorient 2, l'opportunité liée au départ à la retraite des 2 chefs de service, l'anticipation de la fusion des bases FIDJI. Cette fusion avait été anticipée lors du transfert de L'Orientis à l'Hôtel des Finances. La fusion est prévue au 1er janvier 2016.

La Direction nous a rappelé que la cible nationale était **UN SPF PAR DEPARTEMENT**, même cible pour l'enregistrement. Mais la vision du Morbihan porte sur 2 sites : Vannes et Lorient. L'objectif est donc de faire un gros SPF à Lorient pour ne pas à avoir à centraliser l'enregistrement à Vannes. **L'avenir des SPF de Ploërmel et Pontivy est donc en suspens**...

Le projet est donc d'importance, nous souhaitons que les prochains documents de travail soient plus détaillés lors de la présentation au prochain CTL et qu'il soit également présenté au CHS-CT.

Rapport d'activité 2014

Ce document détaille l'activité de tous les services au cours de l'année 2014. Le Président a souhaité faire un focus particulier sur les sujets de la révision des locaux professionnels et du PES

Pour la révision, l'intégration des résultats est reportée d'un an mais les travaux continuent avec des délais encadrés. De grosses listes d'anomalies sont à traiter par les CDIF et les SIP, les travaux de fiabilisation continuent dans les SIE.

Pour le PES V2, l'acquisition d'écrans de même taille se fera progressivement. L'objectif est d'aller vers la « full demat ». Ce qui induit ou induira de nouvelles organisations du travail.

A noter que la Centrale n'a pas encore pris en compte PES V2 dans le calcul des suppressions d'emplois.

Au 31 décembre 2014, 537 organismes publics locaux sur 604 sont en production PES dont 514 avec dématérialisation des pièces justificatives et 281 avec signature électronique des bordereaux.

La situation des effectifs nous interpelle tous les ans.

A noter qu'au stade du projet de mouvement des contrôleurs 2015, 11 postes restent vacants.

Les effectifs théoriques de la DDFiP s'élèvent à 979 agents : 224 cadres A, 442 cadres B et 313 cadres C.

Au 31 décembre 2014, les effectifs rémunérés s'élèvent à 1024 agents. En 2011, ils étaient 1 127 !

156 agents exercent à la Direction ; 832 agents sont affectés dans les services territoriaux ; 29 agents sont affectés en équipe de renfort (filière gestion publique et filière fiscale).

Le pourcentage de femmes s'élève à 62,25%. La moyenne d'âge était de 50 ans et 2 mois pour les hommes et 51 ans et 1 mois pour les femmes.

234 agents travaillent à temps partiel.

L'absentéisme total a atteint 22 527 jours en 2014 ce qui représente 86 équivalent temps plein. S'agissant de l'équipe de renfort départementale, ce sont 2 660 jours de renfort qui ont été répartis entre les services soit l'équivalent de 11 ETP (1 ETP= 230 jours).

La CGT est intervenue sur la réorganisation actuelle des **SIE**. La Direction nous a assuré qu'il n'y aurait pas de mode intégré pour Ploërmel et Pontivy, les services sont trop petits. Mais mettre en place une cellule Avisir est envisageable. Elle s'interroge sur la formule à mettre en place pour Auray. Il n'y aura pas d'expérimentation mono ou multi SIE dans le département. En tout cas, ils ne veulent pas aboutir à une organisation qui serait une sous-sectorisation de missions.

Pour la **cellule procédures collectives**, la situation est tendue depuis le début de sa mise en place, ce que nous avions prédit. La Direction va « détendre » le calendrier de transfert et le seuil de production a été relevé.

CALENDRIER

9 juin : CTL

Bilan formation professionnelle, plan de formation 2015 Fusion des secteurs Lorient sud et Vannes Golfe Horaires d'ouverture Lorient/Hennebont (2ème présentation) Bilan équipe de renfort. DUERP et TBVS

Vos élus en CTL: Christophe RISSEL, Patricia RETIF, Stéphane GALLAIS, Ludovic GUIBOUD.